



*Un crime de haine* est un acte criminel (agression, injure, etc.) motivé par l'hostilité envers un groupe identifiable de personne.

Cette brochure s'intéresse principalement aux crimes envers les LGBT, ce qui signifie les actes de violence commis à l'encontre de personnes qui sont ou sont perçues comme gay, lesbienne, bisexuel ou trans.

### *Pourquoi témoigner ?*

Les crimes de haines sont en général moins signifiés aux forces de l'ordre que les autres crimes. Si vous signalez une agression, vous rendez possible que justice se fasse. De plus, vous participez à une meilleure connaissance des crimes de haine, les comportements des agresseurs et les zones dangereuses.

*Si ceux qui sont victimes ou témoins ne signalent pas les faits, qui le fera ?*



Signalez tout acte homophobe à SOS homophobie

**0810 108 135** (numéro azur)

Du lundi au vendredi de 18h à 22h

Le samedi de 14h à 16h

Le dimanche de 18h à 20h

ou par mail sur le site :

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

Ce document est édité avec le soutien financier du programme de l'Union Européenne Droits Fondamentaux et Citoyenneté (Fundamental Rights and Citizenship programme) et d'IBM France. Le contenu de cette publication est sous l'entière responsabilité du DIHR et ne peut être considéré comme le point de vue de la Commission Européenne. (Logo de l'Union Européenne)

Cette plaquette est une production de la campagne "Mieux comprendre et mieux combattre les crimes de haine envers les homosexuel-le-s et les transsexuel-le-s" mise en place par l'Institut Danois du Droit Humain (DIHR) et ses partenaires.

Ce projet a pour but de promouvoir la prise en compte et la vigilance vis à vis des crimes de haine dans le but de mieux les combattre. Parmi les outils créés dans le cadre de cette campagne, une base de données en ligne dédiés à l'enregistrement des crimes de haines envers les LGBT a été mise en place sur le site Internet : [www.stophatecrime.eu](http://www.stophatecrime.eu)

Les actions du projet comprennent aussi des études de terrain et des programmes de formation et des échanges d'information entre des partenaires locaux dans neuf capitales européennes.

A Paris, le partenaire du projet est *SOS homophobie*.



# Stoppons la violence envers les homosexuels, gays, lesbiennes, bisexuels, et les trans.

## Brisons le silence !



## Les crimes de haine sont sous évalués

Les victimes de crimes de haine ont tendance à moins se signaler que les autres victimes. Les raisons pourraient être un manque de confiance dans la police, l'anticipation d'une réaction négative, la peur des représailles ou la crainte du "qu'en dira-t-on".

*Mais si ceux qui sont impliqués ne portent pas plainte ou ne témoignent pas, qui le fera ?*

## Vous avez des droits

Tout citoyen, sans considération de son orientation sexuelle ou son identité de genre a le droit à la sécurité et à la protection contre la violence physique et verbale qu'elle émane d'une institution, d'un individu ou d'un groupe.

Vous avez le droit de ne pas cacher votre orientation sexuelle ou votre identité de genre.

Vous avez le droit de ne subir aucune discrimination.



Pour connaître vos droits, consultez le Guide Pratique contre l'homophobie de SOS homophobie que vous pouvez consulter et télécharger dans la rubrique "publications" sur le site [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

## Un crime de haine, qu'est ce que c'est ?

Les crimes de haine vont de la destruction de biens au meurtre, en passant par les menaces, le harcèlement, l'intimidation, les agressions physiques ou verbales, les actes de barbarie et le viol.

Les crimes de haine sont motivés par l'hostilité à l'encontre des victimes en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre réelle ou supposée.

Les crimes de haine diffèrent des autres crimes car leur objectif est d'envoyer le message à tout un groupe de personnes et à ceux qui les soutiennent, qu'ils sont malsains et indésirables. Cela implique que les crimes de haine ont un impact collectif sur certains groupes.

Ne croyez pas qu'un incident semble trop insignifiant pour être signalé à la police, ce n'est jamais le cas. La police a l'obligation d'enregistrer votre plainte et de la prendre au sérieux. Elle a besoin pour cela d'informations pour pouvoir enquêter.



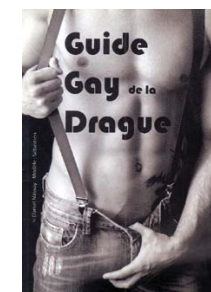
## Que faire ?

*Si vous êtes victime ou témoin d'une agression :*

- Essayer d'attirer l'attention
- Cherchez un endroit sûr
- Repérez la topographie des lieux où vous allez
- Cherchez de l'aide: plusieurs personnes peuvent empêcher une agression
- Appelez Police secours : 17
- Signalez cette agression à la police, précisez un maximum de détails sur l'incident et aussi si vous considérez que l'agression a été motivée par l'orientation sexuelle réelle ou supposée, l'identité de genre ou la combinaison de motifs avec une autre forme d'hostilité, comme le racisme, par exemple.
- Si vous avez subi une agression physique, ne changez pas de vêtements, ne vous douchez pas ou ne vous lavez pas. Vous pourriez détruire des preuves importantes.
- Contacter un docteur ou un service d'urgence pour une prise en charge immédiate.

## Réduisez les risques d'agression

- Surveillez votre environnement et notamment les personnes qui ont des propos homophobes ou transphobes.
- Repérez la topographie des lieux où vous allez
- Identifiez les personnes avec qui vous êtes.
- Agissez avec confiance.



Pour éviter les agressions et les prises de risques, consultez le Guide gay de la drague, téléchargeable dans la rubrique "publications" sur le site [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)